

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 11

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Victoire aéronautique. — Promotions. — Encore les officiers-instructeurs et les officiers de troupes. — A propos du règlement d'exercice pour l'infanterie. — Les cours tactiques de l'artillerie. — Les notes dites qualificatives. — † Le colonel-commandant de corps Arnold Kunzli.

La victoire aéronautique du colonel Schæck et du premier-lieutenant Messner a réjoui tous nos milieux militaires. Les deux vainqueurs de la coupe Gordon-Bennett ont été abondamment fêté par leurs camarades, heureux de l'honneur que leur exploit fait rejaillir sur notre petite armée. Qu'il s'agisse de courses de skis, de concours de tir ou de voyages aéronautiques, notre légitime amour-propre est toujours très agréablement flatté d'un succès des couleurs fédérales. Nous ne voyons pas pourquoi nous ne le dirions pas.

On sait que la course Gordon-Bennett a été instituée en 1906. Le règlement porte que la coupe est disputée chaque année et distribuée à l'Aéro-Club dont le ballon atterrit le plus loin du point de départ. Elle demeure au Club victorieux jusqu'à l'épreuve suivante; elle restera définitivement à celui qui la gagnera dans trois épreuves successives.

La première course, organisée en France, a donné la victoire aux Etats-Unis. La seconde, en 1907, à l'Allemagne. La Suisse vient d'emporter la troisième manche, dans des conditions particulièrement honorables. Elle devra organiser l'épreuve de 1909.

Le ballon *Helvetia* a atterri à 1250 km. du point de départ. A ce record de distance le colonel Schæck et le premier-lieutenant Messner ont ajouté le record de durée. Celui-ci était détenu jusqu'ici par le Français Leblanc, dont le parcours avait été de 44 heures. Celui de l'*Helvetia* a été de 74 heures, dont 43 entre le ciel et l'eau. L'épreuve de 1909 ne manquera pas maintenant d'attirer l'attention plus encore que celle de cette année-ci. La curiosité est vivement éveillée; elle attendra impatiemment la prochaine expérience.

La fédération aéronautique internationale compte actuellement les Associations de dix Etats.

* * *

La nouvelle loi militaire a créé les grades de colonel-divisionnaire et de colonel-commandant de corps qui jusqu'alors n'étaient attribués qu'aux fonctions de commandant de division et de commandant de corps d'armée. Dans ces conditions, il n'y a pas de motif de le refuser aux colonels qui

ayant rempli toutes les conditions afférentes à l'octroi du grade ne peuvent cependant obtenir le commandement faute d'une vacance. Comme pour tout autre grade, il doivent pouvoir recevoir celui de divisionnaire ou de commandant de corps à la disposition du Conseil fédéral. C'est à raison de ces circonstances que les colonels Otto Hebbel, chef d'arme de l'artillerie; Robert Weber, chef d'arme du génie, et Edouard Wildbolz, chef d'arme de la cavalerie, ont été nommés colonels-divisionnaires et mis à la disposition du Conseil fédéral en vertu de l'article 51 de la loi.

Une quatrième promotion a été celle du colonel A. Gyger, commandant de la brigade d'infanterie 2. Le colonel A. Gyger a été nommé colonel-divisionnaire et appelé au commandement de la 2^e division en remplacement du colonel-divisionnaire Kœchlin, dont la démission pour raison de santé a été acceptée avec remerciements pour les services rendus.

Le colonel Gyger a décliné sa nomination pour des motifs qui font honneur à sa modestie, mais que beaucoup regretteront.

Les nominations nouvelles portent à dix-sept le nombre des colonels-divisionnaires qui figurent à l'annuaire. C'est un chiffre très respectable pour une petite armée comme la nôtre et qu'il y aura avantage à ne dépasser que si la nécessité s'en imposait. Le prestige du grade risquerait d'en souffrir.

* * *

Un camarade qui signe W. Hn. nous prend assez vivement à partie dans le numéro du 24 octobre de l'*Allg. Schw. Militär Zeitung*. Il taxe d'exagération nos appréciations (livraison de septembre) au sujet des désignations d'arbitres et membres des missions étrangères aux manœuvres de cette année. On s'est plaint à diverses reprises dans la *Militär Zeitung*, expose-t-il, que trop peu d'instructeurs sont capables de professer dans les écoles centrales. Il faut donc multiplier les occasions qui peuvent leur être offertes de perfectionner et d'étendre leurs connaissances militaires.

L'argument ne nous paraît pas concluant. Ce qu'il faut à l'instructeur pour devenir un bon chef de classe à l'école centrale, c'est une culture générale plus développée que certains d'entre eux ne la possèdent. Les connaissances techniques ne leur font pas défaut; ils ont assez d'occasions de les acquérir et ces occasions seront plus nombreuses encore puisque les instructeurs exerceront des commandements au même titre que les officiers de troupes. Mais les connaissances techniques ne suffisent pas pour faire un bon professeur; il y faut joindre le pouvoir de généralisation et l'esprit philosophique que procure la culture intellectuelle et qui s'acquiert par l'étude de disciplines diverses ne relevant pas nécessairement et exclusivement du domaine militaire. Un officier aura beau fonctionner cent fois comme arbitre, et représenter à journée faite les effets du feu, il en retirera un

supplément de connaissances tactiques, mais sa culture intellectuelle générale n'en sera guère accrue.

Le capitaine W. est d'ailleurs d'accord avec la *Revue militaire suisse* pour reconnaître qu'il faut éviter tout ce qui pourrait créer des dissentiments entre officiers-instructeurs et officiers de troupes. C'est, en effet, l'essentiel, et si notre camarade veut bien y réfléchir plus longuement, il admettra que notre formule est la bonne. Notre armée doit être l'institution de tous. A cet effet, tous les futurs officiers doivent avoir leur bâton de maréchal dans leur giberne, c'est-à-dire être mis en état d'acquérir l'aptitude nécessaire, s'ils en ont le germe, à tous les commandements. Pour le permettre mieux aux officiers-instructeurs, la nouvelle loi les a relevés de l'injuste ostracisme dont les frappait l'ancienne, et les a mis sur le même pied que les officiers de troupes. Mais la réciproque doit être vraie et pour les occasions où les connaissances militaires des chefs peuvent recevoir un complément, fonctions d'arbitres, missions étrangères, etc., les officiers de troupes doivent à leur tour être mis sur le même pied que les officiers-instructeurs. C'est la justice même, c'est la façon de ne pas les placer en état d'infériorité et de ne pas risquer de les décourager, ce qui serait la pire des fautes. Car on ne commandera pas l'armée suisse avec le petit nombre d'instructeurs que nous possédons. Ils ne sont pas 300, et il faut 4500 officiers pour commander les unités de l'élite. Si l'on veut que ces 4500 travaillent avec zèle, avec conscience et persévérance, il faut qu'ils aient le sentiment qu'ils peuvent rivaliser à armes égales avec leurs camarades instructeurs, techniquement déjà privilégiés par leur activité professionnelle. Nous mettons au défi qui que ce soit de prétendre que là n'est pas l'intérêt véritable de l'armée.

* * *

Le même écrivain se plaint, dans le même article, que le règlement d'exercice pour l'infanterie ne favorise pas assez la rigidité des attitudes et des mouvements de dressage. Il critique surtout les prescriptions arrêtant la position normale et trouve mauvais les épaules effacées *sans effort*, les bras pendant *naturellement* et la tête *libre*. Cette position est à ses yeux trop aisée.

Notre camarade pense sans doute que le corps a été donné à l'homme pour en faire un mannequin de bois. Pour lui, les bras doivent être raidis en une fixité de barre de fer et la tête pétrifiée sur les épaules et un cou contractés. Affaire de goût. Nous préférons la nature. Elle fait bien ce qu'elle fait. A la corriger, on la gâte. Nous préserve le ciel de rompre ce qui fait la beauté du corps humain : son harmonie et sa souplesse. Le pas d'école dégingandé à la mode fédéricienne n'a pas nos sympathies et la position qui pour être normale devrait être anormale n'est pas pour nous tenter.

Pourquoi fausserions-nous l'esthétique et le goût de nos soldats en leur imposant une raideur disgracieuse et des mouvements saccadés ?

Le capitaine W. protestera peut-être. Que faites-vous, dira-il, de l'*Anspannung aller Kräfte* exigée par le règlement pour l'exécution des mouvements de dressage ?

Nous en faisons ce qu'elle doit être : la tension de toutes les forces *de la volonté* et non pas de toutes les forces *physiques* comme on le croit à tort. Pas n'est besoin de beaucoup de vigueur corporelle pour tenir la tête droite et mettre une jambe devant l'autre tandis qu'une grande force de volonté est nécessaire, une grande attention, une grande docilité et beaucoup de persévérance pour, à l'ordre du chef, coordonner ses mouvements avec ceux de ses camarades et obtenir une absolue simultanéité, c'est-à-dire la parfaite entente. La soumission de la volonté constitue l'esprit de discipline, non le mécanisme des membres. Ne confondons pas l'effet avec la cause, la forme avec le fond, l'apparence avec la réalité.

Ceci nous conduit à répondre à une observation qu'a bien voulu nous présenter un abonné, instructeur d'infanterie.

« Dans les écoles où les huit divisions sont représentées, nous écrit-il, on peut admirer huit façons différentes de donner l'instruction individuelle. Il y a en premier lieu la question très importante de la position militaire. N'aurait-il pas fallu préciser cette position de façon à ce qu'il n'y ait aucune erreur d'interprétation ? Vous connaissez la singulière discussion qui s'est engagée dans la *Schw. Mil. Zeitung* au sujet de cette position. L'avenir de l'armée avait l'air de dépendre d'un claquement de talons bien sonore et le colonel Gertsch lui-même a pris la plume pour montrer ce que le règlement voulait.

» Me permettez-vous de vous dire que dans ses articles sur le règlement d'exercice, la *Revue militaire suisse* n'a pas résolu encore la question. Peut-être ne l'a-t-elle pas voulu et pour cause. Mais estimez-vous qu'il soit bon que dans une armée de milices on ait autant de méthodes pour arriver au même but ? Ne convient-il pas que ces détails essentiels soient réglés une fois pour toutes d'une façon uniforme et absolue ? C'est la crainte du schéma qui a fait probablement agir les membres de la commission ; mais il ne faudrait pas tomber dans l'excès contraire et vouloir bannir même le *fond* qui est la base solide sur laquelle nous pouvons compter. »

Si l'on demande à une interprétation du règlement un complément de ses prescriptions d'exécution, il est certain que les articles de la *Revue militaire suisse* n'ont pas résolu la question soulevée par notre obligé correspondant. Mais si cette interprétation a pour but non de remplacer des prescriptions libérales par des prescriptions plus formelles, mais de faire

ressortir l'esprit dans lequel les prescriptions ont été adoptées, nous ne saurions trop qu'ajouter. Au risque de devenir monocorde, nous ne pouvons que répéter que les mouvements de dressage n'ont pas pour *but* le mécanisme des mouvements mais l'obtention de l'esprit de discipline. Le mécanisme est le *moyen*. Dès lors, il nous est parfaitement indifférent que la méthode ne soit pas de la part de chacun la même, si le but est atteint. Ces différences ne nous choquent pas et nous ne pensons pas qu'elles soient de nature à bannir le fond, comme le craint notre camarade; le fond c'est la discipline, non les moyens d'y arriver.

Même en nous plaçant au point de vue de notre camarade, nous ne voyons pas comment le règlement aurait précisé assez l'exécution des mouvements de dressage pour empêcher l'imagination des chefs de se donner carrière. Cette imagination a généralement pour effet non de changer les prescriptions réglementaires, mais d'y ajouter. Il faudrait donc que le règlement ne se contentât pas de décrire les mouvements mais s'ingénîât à découvrir, pour l'interdire, tout ce que chacun pourrait y ajouter. Le fameux claquement des talons qui a donné lieu au débat puéril rappelé par notre correspondant n'est pas indiqué par le règlement. C'est une adjonction. Le choc si possible bruyant de la main gauche saisissant le fusil près de la hausse au premier mouvement de l'arme sur l'épaule, n'est pas non plus prescrit par le règlement. C'est encore une adjonction. Il aurait donc fallu que le règlement prévît ces adjonctions pour les interdire? Et toutes celles qui se produiront encore? Cela n'est pas possible. La seule chose que l'on puisse demander est que ce qu'il y a d'impératif dans les prescriptions ne soit pas violé. Cette limite réservée, réservée également la nécessité de ne pas alourdir l'instruction par des exigences manifestement inutiles ou tracassières, peu importe la méthode préférée par l'instructeur. Qu'il ne perde pas le but de vue, c'est la seule chose qu'il faille strictement lui imposer.

* * *

La question des cours tactiques d'infanterie et d'artillerie supprimés par le Conseil des Etats est discutée dans tous nos journaux militaires. La *Schw. Zeitschrift für Artillerie und Genie* a publié un vigoureux article en faveur de ceux de l'artillerie qu'elle représente plus spécialement (livraison d'octobre 1908). *L'Allg. Schw. Mil. Zeitung* tend plutôt à justifier la décision du Conseil des Etats¹.

Ce dernier journal adopte le point de vue suivant: La loi militaire a déterminé les écoles et cours imposés aux officiers comme condition d'une promotion. L'art. 135 en prévoyant que d'autres cours peuvent être institués par les Chambres fédérales réserve l'hypothèse où, par suite de circonstances

¹ N° 45 du 7 nov.

peut-être passagères, on constaterait que tel complément d'instruction est devenu nécessaire. Dès lors, il faut attendre pour imposer d'autres cours que ceux déjà légaux, de voir si ces derniers ne suffisent pas.

La conclusion logique de ce raisonnement ne nous paraît pas être celle que tire notre honorable confrère. Le régime de la loi de 1907 n'a pas encore donné sa mesure. Les cours tactiques d'artillerie ont été institués sous l'ancienne loi précisément pour remédier à l'insuffisance des connaissances tactiques des officiers supérieurs et capitaines de l'arme. Nous sommes encore, en fait, sous ce régime-là. Aucun de nos officiers d'artillerie du grade de capitaine et au-dessus ne peut se revendiquer des conditions nouvelles. Ce n'est donc pas au point de vue de l'organisation de 1907 qu'il faut se placer pour apprécier l'utilité des cours tactiques d'artillerie, mais au point de vue de l'organisation de 1874. La conclusion du raisonnement de la *Militärzeitung* nous paraît donc devoir être le suivant : les cours tactiques seront maintenus, à titre provisoire, pendant la période de 1909 à 1910 et jusqu'à ce que l'application de la nouvelle loi les ait rendus superflus. A raisonner différemment, on risque de diminuer pendant quelques années l'état de préparation des officiers supérieurs de l'artillerie.

* . *

A l'occasion des écoles et cours de 1908, la question s'est posée partout des appréciations auxquelles doivent répondre les nouvelles notes fixées par l'ordonnance sur l'avancement. On a voulu, ici et là, procéder par comparaison : La nouvelle note 1 représente le 1 et le 2 d'autre fois ; la note 2, le $2\frac{1}{2}$ au $3\frac{1}{2}$; la note 3, le 4 et le 5.

Cette comparaison n'est pas sûre, car l'ancienne échelle déjà ne protégeait pas contre les différences d'esprit dans lequel les notes étaient arbitrées. Pour certains, la note 2 à $2\frac{1}{2}$ qualifiait un bon officier ; pour d'autres, cette même note n'était plus que la caractéristique d'un officier médiocre ; pour d'autres encore, l'officier qui ne décrochait pas au moins le $1\frac{1}{2}$ n'était qu'une croûte.

Il faut donc oublier l'ancienne échelle pour adopter un critère nouveau. Nous croyons savoir que, dans les sphères militaires supérieures, ce critère est le suivant :

La note 1 doit être donnée à l'officier qui sort de la moyenne, l'officier que l'on remarque au milieu de ses camarades, qui se distingue d'eux par ses aptitudes, par la fermeté de son commandement, la clarté de son esprit, son goût et son entrain. C'est l'officier sur lequel on attire l'attention parce qu'on l'estime apte à avancer ; l'officier d'avenir qui non seulement remplit bien les obligations de son grade, mais porte en germe les qualités qui lui permettront de remplir également bien les obligations du grade plus élevé. La note 1 le signalera pour ainsi dire à un avancement présumé.

La note 2 appartient à l'officier qui remplit ses fonctions convenablement, ou même bien, mais sans qu'on puisse le considérer comme destiné au grade supérieur. Il peut même mériter la note 1 en tant qu'officier de son grade, mais un 1 ne comportant pas la perspective de l'avancement. On le laisse donc à 2 avec une annotation qui le distingue des autres 2 : très bon chef de section, très bon chef de compagnie, etc.

La note 3 revient à l'officier insuffisant.

Il va sans dire qu'en indiquant cette façon d'apprécier, nous ne pouvons nous donner comme les interprètes officieux d'une doctrine officielle. Nous pensons donc qu'il serait utile, pour assurer plus d'unité dans les appréciations et partant plus de justice, de préciser les principes et de rédiger une sorte de guide général pour l'établissement des notes dites qualificatives.

Au moment de terminer cette chronique, la nouvelle arrive du décès du colonel-commandant de corps Arnold Kunzli, ancien commandant du 4^e corps d'armée.

Le colonel Kunzli a eu une longue carrière militaire. Né en 1832 à Riken, dans le canton d'Argovie, il reçut son brevet de sous-lieutenant d'infanterie en 1853. Il prit ses grades, jusqu'à celui de capitaine, dans son arme d'origine et passa, en 1863, avec celui de major dans l'état-major général. Quelques années plus tard il reçut le commandement d'un bataillon de carabiniers, puis reprit le service dans l'état major général, fut nommé lieutenant-colonel en 1868, colonel et commandant de la 12^e brigade d'infanterie en 1873, enfin colonel-divisionnaire, à la tête de la 4^e division en 1882. Il commanda cette unité pendant douze ans.

Sur ces entrefaites, les corps d'armée avaient été créés. Le colonel Wieland, qui avait été le premier commandant du 4^e corps, étant décédé, le colonel Kunzli le remplaça. C'était en 1894. Nous n'en étions pas encore, à cette époque, aux manœuvres de corps d'armée contre une division combinée. Il s'agissait d'abord de mettre les corps d'armée en main de leurs chefs, d'accoutumer ceux-ci à diriger sur le terrain leurs lourdes unités indépendamment des préoccupations que causent les parades et les contre-manœuvres d'un adversaire agissant. On organisait des manœuvres-écoles, pour ainsi dire, contre un ennemi marqué. C'est dans ces conditions que le colonel-commandant de corps Kunzli exerça son commandement pour la première fois, l'année même de sa nomination, sur la Linth, contre les hauteurs du Buchberg et du Ryken.

L'année suivante, en 1895, il fonctionna comme directeur des manœuvres dans un exercice du 1^{er} corps d'armée, alors commandé par le colonel commandant de corps P. Ceresole, contre un ennemi retranché à Poliez-le-Grand et commandé par le colonel P. Isler.

En 1898, la seconde fois que le colonel Kunzli commanda son corps, les circonstances avaient changé. On était entré dans la seconde période d'instruction des corps d'armée, celle de l'exercice contre un ennemi inférieur en nombre, mais capable de manœuvrer lui aussi. La division opposée au 4^e corps fut composée de 14 bataillons, une brigade de cavalerie et six batteries, sous les ordres du colonel divisionnaire Meister, qui commandait la 6^e division. Le terrain fut celui du Haasenberg, au-dessus de Bremgarten, sur la Rheuss. Les exercices de division avaient eu lieu dans la vallée de la Bunz.

En 1901, le colonel Kunzli fonctionna encore comme directeur des manœuvres aux manœuvres du 2^e corps contre la division Audéoud, aux environs de Schupfen. Puis il commanda pour la troisième et dernière fois son corps d'armée en 1902, contre une division que commandait le colonel de Sprecher. La manœuvre commença sur la Rheuss, entre Mellingen et Bremgarten et prit fin sur les rampes nord de l'Uetliberg.

Le poids de l'âge commençait à se faire sentir pour le commandant du 4^e corps d'armée. Il avait de longs états de services, embrassant une carrière militaire d'un demi-siècle révolu. Il demanda à être relevé de son commandement, ce que le Conseil fédéral lui accorda avec remerciements pour les services rendus.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'emploi des camions automobiles aux dernières manœuvres. — Le nouveau projet de loi sur la solde. — Les recrues sont plus grandes qu'autrefois — Jubilé centennaires. — L'entrée à l'Académie de guerre. — Diminution du temps de service des réservistes. — Le transport des troupes sur le terrain au moyen de trains spéciaux.

Nous avons déjà dit dans notre dernière chronique un mot sur les résultats obtenus avec les camions automobiles lors des dernières manœuvres impériales; nous avons pu noter d'une façon toute générale qu'on en avait été entièrement satisfait. Revenons aujourd'hui brièvement sur ce point. Les essais ont été effectués sur une très large échelle. En effet les manœuvres impériales étaient à peine terminées que tous les camions automobiles qui y avaient pris part furent envoyés au 18^e corps d'armée qui exécutait aussi de grandes manœuvres. Seule la colonne de bagages « Siemens-Schusters » n'y fut pas jointe; on la destine au service de la forteresse de Thorn. Tous les autres camions furent attribués à la 21^e division et répartis comme suit :

6 voitures Busing (modèle 1908) ayant chacune un wagon remorque; 2 Daimler (mod. 1908), chacune une remorque; une voiture Daimler rapide

comme fourgon d'approvisionnements; une voiture Busing (mod. 1906) comme atelier roulant; un omnibus Busing avec un caisson provisoire; 3 voitures Daimler (mod. 1907), chacune avec une remorque, comme voitures de réserve; en outre 2 motocyclettes pour la transmission des ordres et rapports.

Les huit derniers modèles, soit les 6 Busing et les 2 Daimler ont été employés pour le service des approvisionnements; leur marche a été régulière et a donné pleine satisfaction. Toutes ces voitures ont été éprouvées par l'administration militaire, laquelle subventionne d'ailleurs les fabriques qui les fournissent; elles sont uniformément de 30 chevaux et ce fait facilite une marche régulière et en bon ordre, même en pays accidenté.

Un des principaux avantages de l'emploi de ce moyen de transport consiste dans la diminution de la profondeur de marche des colonnes. Alors qu'il faut pour une division en manœuvre 2 colonnes composées chacune de 30 à 36 voitures à 2 chevaux, on arrive au contraire avec les camions automobiles et leurs remorques à un total de 16 voitures. On voit par ce seul fait combien les routes sont dégagées. En général on chargeait chaque camion automobile de 4 tonnes et les wagons remorques de 2 tonnes sans d'ailleurs atteindre la limite du poids de charge. Les colonnes avançaient à la moyenne de 15 à 20 kilomètres par heure et couvraient la distance qui séparait le magasin d'approvisionnements de leurs troupes, et retour en une journée.

A la fin des manœuvres impériales toute la colonne a quitté l'Alsace pour se rendre à Attendorn, en Westphalie, où elle est arrivée le 16 septembre après avoir passé par Trèves et Coblenz. Le 17, les voitures chargées avec les approvisionnements du magasin de campagne d'Attendorn, furent divisées en 2 colonnes et prirent part, les 18 et 19 septembre, aux manœuvres des 2 brigades de la 21^e division. Le 19 on les chargea de nouveau de tous les vivres nécessaires à la 21^e division, et, le même jour, elles se rendirent à Ferndorf, près de Siegen, à 35 km. d'Attendorn. Le 20, jour de repos; le lendemain, commencement des manœuvres entre les 21^e et 22^e divisions.

Le 21, à 8 h. du matin, la colonne partie de Ferndorf, couvrit en 2 h., les 22 km. qui la séparaient de la place de rassemblement. De là elle suivit les péripéties de la manœuvre et put encore, à l'issue de celle-ci, atteindre les trois grands centres de cantonnements avant l'arrivée des troupes. Déchargées des rations de pain et de conserves qu'elles transportaient, les voitures se rendirent le même jour au nouveau dépôt d'approvisionnements, à 30 km. environ de leur point de départ. Elles avaient ainsi couvert dans cette journée 75 km., ce qui constitue un résultat très remarquable, surtout si l'on tient compte des accidents du terrain. Mais à leur arrivée à Dillenburg, la nuit était trop avancée pour qu'on pût procéder au

chargement. Le lendemain matin donc, toute la colonne se trouvait réunie à 10 h. à une croisée de routes, près de Dillenbourg, où elle attendit jusqu'aux environs de 4 h. du soir. C'est à ce moment qu'elle reçut l'ordre d'avancer et se dirigea, en 2 h., sur le point qu'on lui avait indiqué et qui était situé à une distance de 28 km. Là les convois se séparèrent, chacun d'eux devant pourvoir aux approvisionnements soit de 5 bataillons d'infanterie, soit de 3 bataillons et d'une subdivision d'artillerie de campagne, soit enfin de 3 bataillons et 2 escadrons. Remarquons encore, à titre de détail intéressant, que l'omnibus Busing a couvert en un seul jour 120 km. Mais la voiture rapide Daimler a fourni des résultats plus remarquables encore. Cette dernière, en effet, a parcouru 35 km. à l'heure et sa réserve de benzine est calculée pour une course pouvant atteindre 300 km. Il est cependant arrivé que cette provision n'ait pas suffi et que le conducteur ait dû se procurer de l'huile en route. Un jour, entre autres, la voiture a servi sans interruption depuis le matin de bonne heure jusqu'à 3 h. de la nuit suivante.

On voit par ces quelques observations tout ce qu'on a exigé comme endurance du personnel automobiliste. Celui-ci était en outre capable de réparer lui-même les avaries des machines, le convoi étant accompagné d'une forge roulante pouvant servir d'atelier.

Un jour, précisément durant le voyage d'Alsace en Westphalie, l'essieu d'une des voitures se brisa; les deux servants purent, à eux seuls, remettre la machine en état et n'employèrent que 12 h. pour cette réparation particulièrement difficile. Ils durent ensuite rejoindre leur colonne en couvrant une étape de 128 km.

Donnons encore un exemple de la mobilité de ces camions automobiles. Dans la bourgade de Ferndorf on dut à un moment donné faire opérer un demi-tour à toute la colonne composée de 16 voitures; la place disponible était très restreinte; le diamètre du cercle que devait décrire chaque voiture ne mesurait que 10 m.; malgré ces conditions défavorables, l'opération s'accomplit avec un plein succès. La réserve qu'on peut cependant formuler contre l'emploi généralisé des camions automobiles pour les transports d'approvisionnements concerne la praticabilité des routes; on peut se demander, en effet, si après quelques jours de campagne les routes, même les meilleures d'Allemagne et de France, seront capables de supporter l'usure provenant de la circulation continue de ces lourds véhicules; au bout de peu de temps les communications régulières avec l'arrière pourraient être gravement compromises.

Au cas d'une guerre entre l'Allemagne et la Russie, il faut en tout état de cause et dès maintenant renoncer à l'emploi des camions automobiles. L'Allemagne est donc obligée de poursuivre parallèlement les essais qui ont

pour but d'améliorer les services de transport par voitures attelées.

Le nouveau projet de loi sur la solde figurera à l'ordre du jour de la session de novembre du Reichstag. Le taux des traitements sera calculé en prenant pour base le nombre d'années de service ; de ce fait les différences entre les capitaines de 1^{re} et 2^e classe et entre les premiers-lieutenants et les lieutenants seront supprimées. Le lieutenant bénéficiera à l'avenir d'une augmentation de traitement triennale en sorte qu'il touchera le maximum de son traitement après 9 ans de service, qu'il soit déjà premier-lieutenant ou pas. Le minimum et le maximum sont légèrement relevés. Il en est de même pour les capitaines pour lesquels l'augmentation maximale est de 600 mark. Le projet supprime en outre les inégalités de traitement qui existaient dans les différentes armes ; le lieutenant du génie, par exemple, reçoit actuellement la solde de premier-lieutenant trois ans plus tôt que ce n'est le cas dans l'artillerie de campagne. L'Autriche-Hongrie discute un projet analogue reposant sur les mêmes bases. La solde de la troupe sera aussi légèrement augmentée et le soldat recevra en outre de l'Etat la trousse de propreté qu'il était actuellement obligé de se procurer à ses frais.

Les observations faites depuis 1893 sur la stature des recrues ont démontré que la grandeur moyenne de celles-ci avait augmenté. De 1894 à 1898 sur 1000 recrues prussiennes, 151 étaient petites (au-dessous de 160 centimètres) ; 570 de grandeur moyenne (160 à 170 cm.) et 281 grandes (au-dessus de 170 cm.). Dans le Wurtemberg, durant la même période, sur 1000 recrues, 137 étaient petites, 600 de grandeur moyenne et 263 grandes ; par contre, dans la période suivante (1899 à 1903), 131 étaient petites, 596 de grandeur moyenne et 273 grandes. Pour le nord de l'Allemagne, l'augmentation a suivi la même proportion durant la même période. La grandeur moyenne des recrues était :

entre 1893-1895 de 165,7 cm. ;
entre 1896-1900 de 166,3 cm. ;
entre 1900-1906 de 166,4 cm. ;
et entre 1906-1907 de 166,9 cm.

En 15 ans la grandeur moyenne a donc augmenté de 1,2 cm. C'est un résultat réjouissant qui vient controuper la théorie de la dégénérescence de la race.

* * *

Au mois de novembre de cette année il n'y aura pas moins de 7 corps de troupes prussiens qui célébreront le centenaire de leur existence ; soit les

2 régiments de grenadiers 10 et 11, les 2 bataillons de chasseurs 5 et 6, les 2 régiments d'artillerie de campagne 2 et 6 et le régiment de hussards 6. Toutes ces unités ont été créées par la nouvelle ordonnance de 1808 à laquelle est resté attaché le souvenir de Gneisenau. Une autre institution qui a été fondée à la même époque va également célébrer son centenaire: c'est la commission supérieure pour les examens militaires, qui fonctionna pour la première fois en 1808; son existence était une preuve active du principe de l'obtention des grades par les connaissances et le mérite personnels.

* * *

133 officiers ont été appelés à suivre les cours de l'Académie de guerre qui ont commencé le 1^{er} octobre; 89 appartiennent à l'infanterie et aux chasseurs, 10 à la cavalerie, 19 à la cavalerie de campagne, 5 à l'artillerie à pied, 4 au génie, 1 à l'infanterie de marine. La plupart d'entre eux viennent du 15^e corps stationné dans la Prusse orientale; la garde en envoie 13, les 2 corps saxons 7 seulement et le corps wurtembergeois 4. Par contre 2 régiments ont à eux seuls chacun 4 officiers à l'école de guerre, 3 autres en ont chacun 3 et 13 enfin chacun 2; les $\frac{3}{5}$ de ces officiers proviennent des grandes garnisons. On constate d'une façon générale que ceux qui ont servi dans les petites garnisons travaillent mieux. Le fait suivant démontre combien de jeunes officiers désirent arriver à l'école de guerre: 666 se sont présentés à l'examen, $\frac{1}{5}$ seulement a pu être admis.

* * *

Le temps de service des réservistes a été diminué de 15 jours. Mais afin d'éviter que cette diminution n'entraînât un amoindrissement de l'instruction militaire des réservistes de la Landwehr, le Ministre de la guerre a ordonné de consacrer tout le temps disponible à des exercices ayant exclusivement pour but la préparation à la guerre. Ainsi, dans l'année qui suit leur licenciement, les réservistes prendront encore part aux grandes manœuvres d'automne; ensuite, lors d'un deuxième appel, ils formeront des classes spéciales pour les manœuvres, comme cela sera le cas pour la mobilisation. Durant leur troisième période d'exercice, ils seront également groupés en subdivisions qu'on instruira avant tout des innovations introduites depuis leur dernier service. Il en sera exactement de même pour ce qui concerne les réservistes de la cavalerie, de l'artillerie et du génie; les cavaliers seront de préférence employés comme éclaireurs attachés à l'infanterie, les servants des mitrailleuses apprendront à connaître le service des pièces d'artillerie de campagne, de façon à pouvoir être incorporés dans cette troupe. Comme on le voit, la préparation à la guerre est l'unique principe qui domine toute cette organisation.

* * *

C'est en vertu du même principe que l'autorité militaire a ordonné, pour les garnisons se trouvant dans des villes où le champ de manœuvres est restreint par le fait des constructions nouvelles, de former des trains spéciaux qui transporteront des troupes en des lieux où la configuration du terrain permet des manœuvres ayant un sens tactique. Les prix de transport que paie l'administration militaire sont naturellement très inférieurs à ux prix habituels, aussi les grandes places d'exercices sont-elles utilisées non plus seulement durant la belle saison mais aussi pendant l'hiver.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Modifications dans le haut commandement. — Le nouvel armement de l'artillerie de campagne. — Le budget commun de la guerre pour 1909. — Le nouveau règlement pour la fortification de campagne.

La retraite du général de cavalerie comte Uexkull-Gyllenband, inspecteur de l'armée, annoncée à maintes reprises, est un fait accompli depuis le milieu d'octobre. Le général, déjà âgé, gagne, couvert d'honneurs, un repos dont il a le plus grand besoin : un autographe impérial fort aimable est venu couronner sa carrière.

En accédant à la demande de retraite du comte, l'empereur se sépare avec un sincère regret d'un de ses généraux les plus éprouvés, d'un soldat au sens complet du mot, qui, dans les circonstances les plus diverses, notamment pendant ces dix-sept dernières années, comme commandant de corps, a rendu les meilleurs services, et a toujours été, pour l'armée, un exemple brillant de zèle infatigable, de ferme fidélité, de conduite et de pensée chevaleresques.

Le général Uexkull-Gyllenband était en même temps commandant du 4^e corps à Budapest, à la tête duquel il a été remplacé par le commandant du 8^e corps, à Prague, le général d'artillerie baron Czibulka; le successeur de ce dernier est le général d'artillerie von Koller, jusqu'ici chef du 9^e corps, à Leitmeritz.

L'archiduc Eugène, général de cavalerie et commandant du corps du Tyrol, a été nommé inspecteur général, avec résidence à Insbruck, et chef suprême de la défense nationale dans le Tyrol et le Voralberg; l'empereur l'a honoré d'une lettre autographe, par laquelle le monarque reconnaît les nombreux et divers services rendus par l'archiduc durant ses huit ans d'activité à la tête du 14^e corps.

Ce corps a été confié au lieutenant feldmaréchal von Schemua, qui sort de l'état-major et était adjudant de l'archiduc.

Le lieutenant feld-maréchal von Rummer, divisionnaire à Prague, qui vient également de l'état-major général, a passé au commandement du 9^e corps, à Leitmeritz.

La principale des mutations qui viennent d'atteindre les chefs les plus en vue de notre armée est, sans aucun doute, la nomination de l'archiduc Eugène, à l'âge de 45 ans, au poste d'inspecteur général des troupes.

Ce prince, petit-fils du glorieux archiduc Charles, le vainqueur d'Aspern, est le premier archiduc qui aî été nommé capitaine à l'état-major général après avoir passé par l'Ecole de Guerre. D'abord chasseur tyrolien, il a ensuite servi aux hussards et dans l'infanterie ; en 1891, il était colonel d'un régiment de cavalerie ; en 1893, il commandait une brigade d'infanterie ; en 1896, il passait divisionnaire, et, en avril 1900, était promu commandant de corps au 14^e (Tyrol).

Aux manœuvres, qui sont la pierre de touche du chef et de son esprit de décision, l'archiduc Eugène donna à maintes reprises des preuves de ses capacités militaires hors-ligne ; sa personnalité marquante résume avec bonheur les qualités qui assurent au chef la confiance illimitée et le dévouement spontané de tous ses subordonnés, gage le plus sûr du succès.

Sa nomination au poste élevé de chef suprême de la défense nationale sur cette frontière de la monarchie a causé, dans tout le Tyrol, une satisfaction unanime, car le prince, durant les huit années passées à Innsbruck à la tête du 14^e corps, à côté de la connaissance approfondie qu'il y a gagnée du pays et de ses conditions particulières, s'est acquis l'estime et la vénération de toute la population.

* * *

Au milieu d'octobre s'est terminé, à Veszprim, le dernier de ces cours d'information qui avaient pour but d'instruire, non seulement les officiers de l'arme, mais aussi tous les commandants supérieurs, du mécanisme et de l'emploi d'une artillerie moderne. Le point capital de ces réunions était une étude démonstrative faite avec une batterie de 8 cm. M. 5, entièrement équipée pour la guerre, et qui a remporté les suffrages unanimes de tous les participants.

Le nouveau canon est une arme qui répond pleinement à toutes les exigences tactiques et techniques. Les appareils de pointage sont simplement construits, et permettent d'effectuer le tir indirect de la même façon que le tir direct ; la munition est satisfaisante et produit le plus gros effet ; bref c'est une arme de premier ordre, qui, dans toutes les circonstances, obéit promptement et sûrement à la volonté du chef.

En présence des événements politiques du jour, et après la polémique de presse qui, au sujet de ce canon de 8 cm. M. 5, a agité les journaux du pays, le ministère de la guerre a dû éprouver un contentement particulier

à voir reconnaître partout la nouvelle pièce comme une arme de valeur, qui fait de notre artillerie un moyen de combat tout à fait moderne. Mais, pour atteindre au but que l'on s'est proposé, il ne suffit pas de posséder un canon très mobile ; la plus grande exactitude de tir est en outre indispensable, et, pour y arriver, l'instruction intensive des officiers dans la conduite du feu, qui seule permettra de retirer de nos nouvelles batteries tous les avantages qu'elles offrent. Cette instruction ne s'obtiendra que par des exercices répétés, et le haut commandement va avoir à envisager une augmentation sensible de l'approvisionnement en munitions d'exercice.

A l'occasion de l'approbation unanime que le nouveau canon a de tous côtés obtenue durant les cours d'information, le ministre impérial de la guerre a adressé une lettre de félicitations au général chevalier von Kropatschek, autrefois inspecteur général de l'artillerie, dans laquelle il lui exprime ses remerciements et son admiration, à lui et à tous les collaborateurs qui l'ont aidé et soutenu lorsqu'il travaillait à la construction de la nouvelle pièce.

« Je suis certain, écrit le ministre en terminant, que Votre Excellence ressentira la plus vive satisfaction de l'heureux achèvement d'une œuvre à la solution de laquelle toutes ses forces ont été consacrées, et je prie Votre Excellence d'agréer ici mes vœux les plus chaleureux. »

* * *

Depuis la ratification du budget de 1908 par les dernières Délégations des événements importants se sont produits. Personne alors ne pouvait prévoir qu'en si peu de temps la monarchie verrait se dresser devant elle une foule d'ennemis, dont quelques-uns semblent prêts à déchaîner la guerre dans le pays si l'on ne fait pas droit à leurs aspirations. Même le budget actuellement en discussion a été élaboré dans une atmosphère plus calme, et l'on ne peut guère, à la dernière heure, lui faire supporter de l'imprévu.

Des 418 millions de couronnes demandés, savoir :

401 millions de dépenses ordinaires et 17 millions de dépenses extraordinaires, le budget de la guerre a reçu :

a) Pour l'armée, 322 millions de crédits ordinaires ;

b) Pour la marine, 60 » »

et :

a) Pour l'armée, 12 1/2 millions de crédits extraordinaires, et

b) Pour la marine, 4 1/2 » » soit,

au total : 382 millions de crédits ordinaires

et : 17 » extraordinaires,

ce qui représente un excédent de 36 millions de couronnes sur le budget de 1907 et de 17 millions de couronnes sur celui de 1908.

D'ailleurs, au premier coup d'œil déjà, cette somme de 399 millions paraît insuffisante pour combattre efficacement le marasme de notre armée et pour développer notre marine, surtout si l'on songe qu'on prélève sur elle environ 12 1/2 millions pour l'armée et 2 millions pour la marine de guerre, en vue d'augmenter la solde et d'améliorer les conditions matérielles de vie des soldats et marins.

C'est pourquoi le Ministre de la Guerre a, dans un important discours aux Délégations, exposé les besoins urgents de l'armée et annoncé d'ores et déjà que le prochain budget de la guerre comporterait de plus gros crédits. Ceci sera d'ailleurs d'autant plus aisé que les revenus de l'empire, et notamment les douanes, grâce à leur augmentation incessante, accusent, déjà au budget de 1909, un excédent de 14 millions de couronnes sur 1908, et continueront vraisemblablement cette marche ascendante dans les années prochaines.

Il va sans dire que ces augmentations de recettes ne suffiront pas à couvrir complètement les dépenses militaires croissantes; des sommes considérables, bien qu'inégales, seront absorbées par l'artillerie et par les fortifications. On peut cependant établir que l'excédent des douanes, en 1909, balancera presque en entier les 17 millions dont s'est accru, cette année, notre budget de la guerre, et que les 14 1/2 millions nécessités par l'élévation de la solde ne détruiront pas l'équilibre, en sorte que les contribuables de la monarchie n'en seront pas plus lourdement grevés.

Comme la Russie, nous sommes une des grandes puissances qui, proportionnellement, dépense le moins pour son armée, un peu plus de 9 couronnes par année et par habitant, soit le 13 0/0 du budget total de l'Etat. Etant donnée la situation politique si menaçante, ces dépenses militaires relativement modestes ne sauraient suffire; le discours ministériel dont nous avons parlé plus haut a plaidé, avec vigueur, et, semble-t-il, avec succès, la cause des crédits futurs en faveur de l'armée.

Les augmentations de solde pour officiers aboutissent aux maximums suivants :

Général d'artillerie	18 000 couronnes
Lieutenant feld-maréchal	16 000 »
Major général	13 000 »
Colonel	8 800 »
Lieutenant-colonel	6 200 »
Major	4 800 »

Les officiers subalternes sont mis au bénéfice d'augmentations de 3 en 3 ans, en sorte que la solde minimale de lieutenant, 1680 couronnes, s'élève de 200 couronnes chaque 3 ans, pour atteindre, au grade de capitaine, le

chiffre de 3600 couronnes. Les plus vieux capitaines peuvent en outre, dans cette classification, gravir encore deux échelons, qui leur valent des appoints de 400 couronnes.

En ce qui concerne la solde de la troupe, qui, à son chiffre actuel de 12 hellers par jour, est évidemment un minimum, on n'a pas encore envisagé son relèvement, et il en est résulté un certain mécontentement dans les cercles parlementaires autrichiens. Les chrétiens-sociaux projettent une action pour forcer la main au Gouvernement; mais la délégation hongroise s'oppose complètement à ces efforts. La troupe, pour le moment, doit donc se contenter des améliorations que l'on a apportées à sa nourriture, par égard pour sa santé, et aussi pour sa capacité de travail.

Les augmentations prévues pour 1910 profiteront aux sergents-majors de l'infanterie et aux chefs de la cavalerie; ils seront dorénavant sur le même pied que leurs égaux des troupes techniques, qui touchaient jusqu'ici 20 hellers de plus qu'eux par jour. 150 000 couronnes sont en outre destinées à des suppléments de solde pour la troupe pendant les grandes manœuvres annuelles.

Si l'on tient compte que la rubrique « solde » absorbe les $\frac{7}{8}$ des crédits supplémentaires votés pour 1909, on comprendra que les mesures visant le développement organique de l'armée ne puissent avoir qu'un champ très restreint.

A part les conditions plus favorables faites aux vétérinaires et aux médecins de l'armée, ainsi qu'aux officiers de la justice militaire, ces mesures se bornent à la création de détachements de mitrailleuses, à la réorganisation des écoles pour officiers, à l'achat de chevaux pour les chefs d'escadrons de la cavalerie, enfin à un premier versement de 100 000 couronnes (sur 300 000 nécessaires) pour l'établissement de 60 cuisines roulantes. Aux crédits extraordinaires, nous trouvons 15 millions de couronnes, pour la reconstruction du Ministère de la Guerre, à Vienne, ainsi qu'une allocation, pour suppléments de solde aux officiers et à la troupe dans le dernier trimestre de 1908.

Hors du cadre du budget, nous trouvons inscrites les sommes nécessaires à la création du nouveau matériel d'artillerie de campagne M. 5, au total 165 millions de couronnes, répartis comme suit sur ces années passées :

En 1904,	15 millions de couronnes,
1905,	50 » »
1906,	20 » »
1907,	30 » »
1908,	15 » »

soit 130 millions.

En 1909, une somme de 15 millions sera également affectée à ce but; cette somme permettra à peu près d'achever les achats de canons, affûts, prolonges, caissons à munitions et munitions, voitures du train, armes à feu et armes blanches; enfin tous les mille objets que nécessite l'équipement complet d'une batterie.

Il ne restera plus, après cela, qu'à faire encore un dernier versement de 20 millions de couronnes, en chiffre rond, pour notre nouvelle artillerie.

Quelques mots encore à propos du budget de notre marine de guerre. Il est peu réjouissant. En dépit de la situation politique tendue, on a dû renoncer aux crédits pour la construction de nouveaux navires; cette construction, par conséquent, traîne en longueur, et notre infériorité sur mer persiste.

En comparaison de 1908, le budget de 1909 accuse une augmentation de 5 1/2 millions de crédits ordinaires, et de 1 million de couronnes de crédits extraordinaires. Cette majoration s'explique par une amélioration, analogue à celle faite dans l'armée, de la situation des officiers et des équipages, ainsi que par un subside de 2,8 millions, pour la construction de trois nouveaux cuirassés, d'un croiseur et de 12 torpilleurs.

* * *

Jusqu'à présent, nos prescriptions sur la fortification de campagne étaient éparées dans divers opuscules de service; désormais, elles seront toutes réunies sous le titre de « Règlement pour la Fortification de campagne ».

Cet ouvrage, ainsi que le fait remarquer le *Fremdenblatt*, tient pleinement compte des principes modernes en cette matière, et sera, par son unité, un guide éminemment précieux pour l'officier de troupe comme pour les chefs.

Dans ses grandes lignes, ce règlement se divise en trois parties :

- 1° Les principes tactiques qui régissent la matière;
- 2° Leur application technique;
- 3° La répartition du travail.

Son principe fondamental est qu'il faut augmenter la puissance d'action propre à chaque arme; en second lieu, il faut tendre à écraser le feu de l'adversaire; enfin, seulement, s'occuper de son propre abri.

Dans l'exécution technique des travaux, il faut tout d'abord utiliser au mieux possible le terrain naturel; au lieu d'élever des remparts on doit bien plutôt se terrer, s'aplatir derrière les sinuosités du sol.

D'ailleurs, le règlement ne fixe aucune norme précise; il donne simplement des exemples, et s'en remet, pour le détail et l'adaptation aux circons-

tances, au bon sens pratique du soldat et d'autre part aux ordres que le chef, dans chaque situation tactique, variera.

Le règlement fait une place spéciale à l'artillerie ; il met en relief l'importance de l'observation de l'effet du feu, et insiste sur la liaison à couvert qui doit exister, par téléphone, signaux, etc., entre cet observateur et le chef de batterie, puis entre ce dernier et les pièces. Simplification des formes dans l'emploi des moyens de guerre modernes, absence de schémas arrêtés et invariables, tels sont les points principaux de ce nouveau règlement, qui sera prochainement, à titre de projet, mis à l'épreuve pendant un an.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

La loi militaire actuelle et la prochaine réorganisation de l'armée. — Les grandes manœuvres de 1908. — Les expériences de tir contre des coupes et des plaques de cuirassement Cockerill. — Le tournoi international d'exercice d'Ostende. — Habillement et tenue de campagne de l'infanterie. — La réorganisation de l'artillerie.

Depuis 1902, la Belgique a établi le volontariat à la base du recrutement.

La loi devait tendre à compléter l'armée uniquement de volontaires et à ne recourir à la conscription que pour suppléer à l'insuffisance du contingent annuel. De grands avantages pécuniaires étaient accordés à ceux qui s'engageaient ou se rengageaient.

Mais l'événement ne répondit pas à l'attente des promoteurs de la loi ; le ministre de la guerre de cette époque, le général Cousebaut d'Alkemade, avait déclaré qu'il serait fait un essai loyal du volontariat et que si celui-ci ne permettait pas d'atteindre les effectifs de paix et de guerre fixés, le recrutement de l'armée devrait être modifié et établi sur des bases nouvelles.

Au début de 1908, le lieutenant-général Hellebaut, ministre de la guerre, a déclaré que l'essai loyal du volontariat touchait à sa fin et qu'à l'ouverture de la nouvelle année législative, il ferait connaître son avis, laissant entendre qu'il saurait prendre les mesures voulues pour mettre le recrutement de nos forces à la hauteur des nécessités imposées à la Belgique pour la défense de sa neutralité et de son indépendance. Le moment est donc grave pour notre pays et l'armée attend avec anxiété la loi de recrutement qui nous dotera des effectifs de paix suffisants pour assurer dans de bonnes conditions l'instruction des troupes et des cadres, la suppression des congés, le service général qui triplera notre contingent annuel et qui nous fournira l'armée que nos chefs estiment indispensable.

L'armée est convaincue que le ministre de la guerre et le gouvernement diront toute la vérité au Parlement et à la nation et que l'éternelle question militaire sera enfin une bonne fois résolue.

La situation qui est faite à notre armée par les vices de notre système actuel, sont mis en lumière par nombre de journaux militaires et politiques, et en premier par la *Belgique militaire*.

Les grandes manœuvres qui ont eu lieu en septembre dernier, ont précisément montré que si notre corps d'officiers a une instruction militaire des plus étendue, la faiblesse habituelle des effectifs de nos unités ne permet pas à nos cadres d'acquérir l'expérience nécessaire pour manier les troupes sur le terrain, au combat et de les faire évoluer avec l'aisance que procure dans les armées voisines le maniement habituel de compagnies, escadrons et batteries à effectifs normaux élevés.

Si notre armée était recrutée par le service général obligatoire, nous pourrions, avec notre population de 7 1/2 millions d'habitants, mettre aisément sur pied 5 à 600 000 hommes. Mais il n'en faut pas autant pour remplir nos devoirs nationaux et internationaux : 250 000 hommes bien encadrés seraient suffisants, car nous avons un soldat de grande valeur, endurant, courageux, discipliné.

Le général Langlois qui a apprécié si hautement la valeur de l'armée suisse, sa puissance stratégique eu égard à son rôle dans un conflit futur, ne pourrait plus dire alors que notre armée est insuffisante pour gêner en quoi que ce soit la marche des armées allemandes empruntant le territoire de la Belgique.

* * *

Les grandes manœuvres de cavalerie ont consisté dans une marche de la frontière est (Malmédy) vers la Meuse entre Liège et Namur, d'une division de cavalerie renforcée par 4 bataillons de carabiniers, 4 batteries et 4 compagnies cyclistes. Ces forces avaient pour mission de procéder à l'investissement provisoire d'un secteur de la place de Namur. Mais leur mouvement devait être contrarié par la brigade mobile de la position fortifiée. Les ponts permanents ayant été supposés détruits, les pontonniers ont jeté un pont militaire et le fleuve a dû être franchi en présence de la brigade mobile.

Malheureusement, chez nous comme ailleurs, on ne parvient pas à rompre avec la coutume de sacrifier la manœuvre au spectacle, et pour éviter les invraisemblances, toutes opérations sont réglées d'avance ou à peu près. Or cette précaution est cause qu'on patauge en plein dans les invraisemblances et l'on bride — c'est le cas de le dire pour la cavalerie — toutes les initiatives. Cette excursion à itinéraires bien repérés à travers le pays, ne pouvait donc avoir, en dehors des marches mêmes, qui ont été longues et

fatigantes, qu'un intérêt tactique bien mince. Il faudra sans doute des années encore avant que les manœuvres du temps de paix soient une image approchée de la guerre.

* * *

J'ai fait connaître très sommairement, dans ma dernière chronique, quelques résultats obtenus dans les tirs contre une coupole de 7,5 du système Cockerill. Quelques explications complémentaires sont nécessaires pour montrer l'énorme pas franchi depuis la construction des cuirassements qui arment les forts actuels.

Les blindages des navires n'ont pour objet que de résister au coup isolé de projectiles très puissants, tandis que les cuirasses des coupoles doivent pouvoir supporter de nombreux coups de projectiles moins puissants. C'est pour ce motif que les premiers sont coulés en acier dur, tandis que les seconds le sont en acier doux lequel se prête d'ailleurs parfaitement à l'usage des calottes sphériques.

Les essais s'effectuèrent en deux séries : la première, contre des fragments de plaques de 1 m. de côté sur 20 cm. d'épaisseur, en acier cimenté, supporté par un bâti vertical constitué par des poutres en chêne de 20 cm. \times 20 cm. d'équarrissage ; la seconde série, contre une coupole même.

Pour la première série, on fit usage de projectiles de rupture lestés et de projectiles chargés d'explosifs brisants ; d'une part, du calibre de 21 cm. et du poids de 120 kg. ; d'autre part, du calibre de 15 cm. et du poids de 39 kg.,

Le mortier, installé à 10 mètres des plaques, donnait au projectile une vitesse initiale de 175 mètres. Les effets furent les suivants : pénétration de 49 mm, sous un angle d'incidence de 35° ; le projectile plein a été trouvé entier à 400 mètres de la plaque ; il en résulte que le pont des navires de 50 cm. d'épaisseur serait percé par ces projectiles tombant sous l'angle de 45°.

La pièce de 15 cm. était installée à 20 mètres du bâti.

Les projectiles de 15 cm. avaient été construits en acier trempé à coiffes, de façon à supporter, sans se rompre, la vitesse de choc de 635 m. et à traverser une plaque sans subir de déformations graves.

Les charges de poudre étaient calculées de manière à réaliser les différentes vitesses restantes croissantes jusque 635 mètres. 4 obus tirés à la vitesse de 500 et un cinquième à la vitesse de 592 mètres, fissurèrent une plaque en acier au nickel et en enlevèrent un fragment.

Dans une autre expérience, 10 projectiles furent tirés, 3 à la vitesse de 520 m., 2 à la vitesse de 480 m. et 5 à la vitesse de 460 mètres contre une plaque en acier chromé. Ces derniers sont restés figés dans la plaque ; les premiers seuls l'ont perforée.

Une autre plaque d'acier au nickel chromé reçut le choc de 13 projectiles avec des vitesses de 460 à 550 m., sans bris des projectiles pleins. Deux projectiles traversèrent la plaque; 5 demeurèrent dans les empreintes. Mais la surface d'impacte ne présentait aucune fente.

Si l'on considère que les navires ou les canons ennemis ne pourront normalement pas s'établir à moins de 1000 mètres des forts à battre, on en conclura que la vitesse restante du projectile du canon de 15 cm., tiré à la vitesse initiale de 500 m., ne dépassera pas 420 m., bien inférieure à celle utilisée dans les essais.

Par ces expériences, la commission technique et l'industrie belges avaient du même coup résolu la question des plaques de cuirassement de nos coupoles et des projectiles de rupture à utiliser contre les navires de guerre qui voudraient remonter l'Escaut en temps de guerre.

La deuxième série d'épreuves s'effectua contre une coupole de 7,5 du type Cockerill destinée aux nouveaux forts d'Anvers. La pièce (un canon de 15 cm. en acier) était établie à 30 m. et la charge calculée de manière à obtenir la force de percussion requise et à déterminer comment se comporteraient les cuirassements (calotte et avant-cuirasse).

La calotte de la coupole a 48 cm. d'épaisseur et se compose de deux plaques en acier de 22 cm. d'épaisseur, doublées intérieurement de deux tôles d'acier superposées de 2 cm. d'épaisseur. Entre la calotte et la couronne supérieure est interposée une couche de plomb de 15 mm. d'épaisseur, en vue d'empêcher qu'une déformation locale de la plaque ne puisse se transmettre aux parties avoisinantes et entraver la rotation de la coupole. Le poids total de la coupole est de 14 tonnes; son diamètre extérieur de 2 m. 90.

L'avant-cuirasse comprend 5 voussoirs en acier coulé de 1 m. de hauteur dont l'épaisseur au sommet varie de 28 à 15 cm.

Afin de pouvoir fixer et relever méthodiquement les coups, la surface de la calotte fut subdivisée en secteurs et sous-secteurs par des méridiennes, et en trapèzes par des parallèles, formant ainsi au total 45 subdivisions.

Les projectiles furent tirés avec des vitesses initiales respectives de 350, 421 et 465 m., correspondant aux vitesses restantes du projectile aux portées de 2300, 1000 et 400 mètres.

On fit usage de projectiles pleins en acier chromé, puis d'obus de rupture avec fusée de culot. Tous les projectiles se brisèrent contre le cuirassement en y produisant des empreintes plus ou moins fortes. Après chaque série de 2 ou 3 coups, on tirait une série de 5 cartouches à la pièce sous coupole et l'on manœuvrait celle-ci à bras et à l'électricité. Après 15 projectiles tirés de cette façon, on en lança un seizième plein avec une vitesse de 500 m. contre la partie centrale de la zone moyenne de la coupole, sans que celle-ci subit le moindre accroc et sans en gêner le maniement ou le tir.

8 projectiles furent ensuite tirés contre l'avant-cuirasse, le voussoir et dans le béton. Ils produisirent un entonnoir de 1 m. 30 de longueur sur un mètre de largeur ; le voussoir d'avant fut dégarni sur une hauteur de 37 cm. ; une empreinte de 45 mm. de profondeur fut produite dans le voussoir dégarni par un obus plein tiré avec la vitesse de 350 mètres. Trois projectiles pleins furent encore lancés à la vitesse de 350 et 421 m. correspondant aux portées de 2300 et 1000 mètres, contre la partie dégarnie du voussoir. Après le tir de 25 projectiles, la coupole fonctionnait toujours régulièrement à la main et à l'électricité, un tour complet de rotation s'effectuait en 22 secondes. On poursuivit les expériences avec l'obus de rupture de 21, chargé d'acide picrique Krupp tiré à la vitesse initiale de 175 mètres.

Un premier projectile produisit une empreinte de 21 cm. sur 8 cm. sans que la coupole en fût dérangée ; puis 9 autres coups furent tirés à la vitesse initiale de 175 ou de 200 mètres, contre les diverses régions de la coupole et notamment contre le bord de l'embrasure. La plupart produisirent des empreintes peu profondes mais accompagnée d'érosion provenant de l'éclatement de la charge de poudre brisante. Le mouvement de rotation de la coupole qui avait été un instant arrêté par l'accumulation des débris de toute nature entre la calotte et l'avant-cuirasse, se fit régulièrement dès qu'on eût enlevé ces débris.

Un tir rapide exécuté avec le canon de 7,5 sous coupole et qui comporte 14 obus tirés en 44 secondes produisit dans une cible placée à 500 m. une ouverture de 60 cm. sur 30 cm.

Enfin un officier faisant partie de la Commission se fit enfermer dans la coupole pendant le tir d'un obus de 21 ; il ne ressentit qu'un choc assez violent, mais sans être incommodé.

On compléta ces épreuves de résistance en faisant éclater des charges de 27 kg. de poudre brisante (tonite de notre poudrerie de Wetteren) correspondant à la puissance explosive de 29 kg. d'acide picrique, contenues dans un obus tiré avec l'obusier ou le mortier du calibre de 28 cm.

L'explosion de trois cartouches établies sur la calotte de la coupole, à 50 cm. du pôle, provoqua un ébranlement considérable, mais on ne constata aucune érosion. Une quatrième fut placée sur l'avant-cuirasse sans produire d'effet apparent et sans occasionner de dégradations sérieuses au mécanisme de la coupole. Le tir de la pièce sous coupole s'effectua ensuite sans aucune difficulté.

En résumé, la coupole avait donc supporté :

25 coups du canon de 15, dont 17 contre la calotte et 8 contre l'avant-cuirasse ;

11 coups du mortier de 21, à obus de rupture renfermant six kilos d'acide picrique, dont 9 contre la calotte et 2 contre l'avant-cuirasse.

4 explosions de 27 kilos de tonite, dont 3 sur la calotte et 1 sur l'avant-cuirasse, sans que le mécanisme de la coupole en eût souffert.

Une nouvelle série d'épreuves fut ensuite entamée avec des obus-mines du mortier de 21 c. renfermant 12 kg. d'acide picrique tirés avec une Vo de 175 m. ; les profondeurs d'empreintes furent successivement de 33, 65 et 95 mm. ; le dernier coup avait été tiré dans la zone moyenne de l'empreinte de 35 mm. de profondeur provenant d'un coup tiré antérieurement avec le canon de 15.

Par suite de la présence des terres et des débris de toute espèce, entre la calotte et l'avant-cuirasse, et provenant comme la première fois des dispositifs de protection qui entouraient la coupole, le mouvement de rotation était calé. Après le nettoyage du couloir et l'enlèvement au burin de quelques bavures existant sur l'avant-cuirasse, la coupole a pu continuer son mouvement et tirer une cartouche dans les conditions normales. Les expériences furent alors suspendues, leur continuation avec des obus-mines eût conduit, sans profits, à endommager le mécanisme de la coupole.

Nous avons voulu exposer avec quelques détails l'exécution de ces épreuves et leurs résultats, car ils montrent à quel degré de perfection est parvenu l'usinage des coupoles, et la sécurité que celles-ci offrent à l'artillerie cuirassée. C'est une patriotique consolation pour les pays qui fondent de légitimes espérances sur l'existence et la bonne défense de leurs forteresses.

* * *

Le 16 août dernier, eut lieu à Ostende, un tournoi international militaire d'escrime auquel prirent part plus de 100 officiers de 9 nations différentes : Français, Italiens, Hollandais, Hongrois, Autrichiens, Suédois, Danois, Russes et Belges. Il comportait un championnat individuel au sabre, au fleuret et à l'épée de combat.

Des épreuves spéciales étaient réservées aux championnats des armées, par équipes de trois tireurs de même nationalité, pour le fleuret, et de quatre tireurs pour l'épée de combat. Depuis les grandes journées du célèbre raid international Bruxelles-Ostende, dans lequel deux officiers suisses tinrent une place très honorable, jamais le kursaal de la reine des plages ne vit plus brillante assemblée.

Le roi reçut en son palais tous les participants et s'entretint fort aimablement avec eux et daigna honorer la fête de sa présence.

Les officiers belges espèrent que de semblables joutes se représenteront et que les officiers de tous les pays s'y rencontreront fraternellement.

* * *

Une Commission d'habillement a transmis au ministre de la guerre un projet complet de tenue de campagne pour l'infanterie. Elle propose la ca-

pote gris-bleu belge pour toute l'infanterie, la suppression des coiffures de campagne actuelles et leur remplacement par un képi gris-bleu. Pour l'officier, vareuse gris-bleu. De nombreuses modifications de détail sont proposées pour les uniformes du temps de paix des officiers de santé, de place, de l'intendance ; pour l'infanterie, la bande noire au lieu de la bande rouge au pantalon, épaulette d'un seul type jusqu'au grade de capitaine, et de même pour les officiers supérieurs, ce qui est d'ailleurs le cas pour la fourragère des chasseurs et des carabiniers ; gants bruns, vareuse pour les manœuvres, etc., etc. La tenue de campagne sera constituée dans les magasins. Rien ne sera changé aux uniformes actuels du temps de paix, dans leur type général.

Malheureusement ce projet maintient la tunique, vêtement anti-hygiénique, et les épaulettes inutiles et coûteuses. Au contraire, la commission complique les choses et augmente les dépenses déjà si considérables des officiers pour leur tenue, en adoptant une vareuse pour les manœuvres tout en conservant la tunique.

La suppression du shako, de la tunique, pour la troupe comme pour l'officier, des épaulettes, des bandes rouges, et l'adoption de la vareuse (avec pattes mobiles), des bandes noires, de la pèlerine imperméable seraient à la fois d'une grande économie pour le gouvernement et pour les officiers, ainsi qu'une grande amélioration au point de vue de l'hygiène. On n'arrivera à aucune solution pratique si l'on ne se préoccupe pas avant tout des nécessités de la guerre. On attache malheureusement trop d'importance à des questions de détail.

* * *

La réorganisation de notre artillerie se fait attendre. Depuis des années on en parle, et on la recule toujours pour des motifs budgétaires, et parce que le contingent actuel est insuffisant pour fournir à l'artillerie les effectifs qui seront nécessaires à ses nouveaux régiments.

Le nouveau matériel de 7.5, à tir rapide Krupp, construit par les Usines Cockerill, est achevé et doit être livré pour la fin de l'année.

Il serait souhaitable de ne pas nous laisser plus longtemps avec nos 7 ou 8 batteries de vieilles pièces par division de 17 bataillons, en présence des 12 batteries allemandes et françaises par division de 12-13 bataillons. Cette infériorité nous met dans une situation des plus périlleuse.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Quelques morts. — Mutations dans le haut commandement. — Le général de Négrier et ses idées sur l'évolution de la cavalerie. — A la Chambre des députés : l'aviation, — le problème de l'artillerie, — la réforme des conseils de guerre, — le budget.

M. Canet, qui fut le directeur des ateliers d'artillerie du Creusot, et qui vient de mourir, est le créateur du matériel Schneider, en quoi il a été plus nuisible qu'utile, peut-être, à l'industrie française. Car, à l'époque dont je parle (les choses ont changé depuis), tout ce qu'on imaginait de mieux en fait d'artillerie allait à notre armée, et nous ne livrions à l'étranger que des « laissés pour compte ». De là, l'espèce de déconsidération qui, pendant un temps, semble s'être attachée aux produits de notre fabrication, et qui a même rejailli sur notre matériel de guerre. On a cru que notre artillerie était armée de modèles peu différents de ceux que fournissait à ce moment l'industrie privée et qui ont si grandement progressé dès lors. Mais il a fallu du temps pour ramener les puissances à une appréciation plus exacte des choses. Il a fallu surtout des hommes comme le commandant Roger aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, comme le colonel Deport à la Société de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons.

Le général Moulin, qui vient de mourir, a aussi quelques méfaits sur la conscience. Attaché militaire en Russie depuis quelque vingt-cinq ou trente ans, ayant conquis tous ses grades dans cet emploi, sans jamais exercer le moindre commandement, il nous a induits en erreur sur la valeur réelle de l'armée russe et sur la valeur réelle du général Dragomiroff. Il nous a donné, des œuvres de celui-ci, des traductions détestables, ce pendant que le général Cardot commentait ces mêmes œuvres avec beaucoup d'éclat, de verve, d'esprit. A eux deux, ils ont contribué à répandre chez nous les idées les plus fausses sur le rôle de cet éminent pédagogue, de ce paradoxal et superficiel écrivain militaire, qu'ils nous ont représenté comme étant un véritable homme de guerre. Les événements se sont chargés de remettre les choses au point. Le manque de clairvoyance du général Moulin ne l'a d'ailleurs pas empêché de conserver sa place.

Celle-ci doit légitimement revenir au commandant Patrice Mahon qui est dans les mêmes idées, ayant voué au général Dragomiroff une admiration aveugle et n'ayant jamais cessé de soutenir que les Russes seraient vainqueurs des Japonais.

La mort a également frappé le général Le Joindre qui commanda naguère le 18^e corps (à Bordeaux), qui précédemment avait été directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, qui s'est occupé des questions de tir

avec une certaine compétence, et qui a publié sur ce sujet des études qui ne sont pas dénuées de valeur. Mais il était depuis quelques années au cadre de réserve, et sa disparition n'a pas créé de vide.

Le départ du général Millet, atteint par la limite d'âge, en a créé un. Il a fallu le remplacer à la tête du 5^e corps d'armée et au conseil supérieur de la guerre.

Le général Michal a été rappelé dans cet aréopage, et le général Percin y a été appelé. Ce sont l'un et l'autre des artilleurs. Ce sont l'un et l'autre des hommes de valeur. Celui-ci s'est spécialisé dans son arme dont il est le représentant le plus éminent peut-être (encore que contesté) à l'heure actuelle. Celui-là est, au contraire, un véritable officier d'état-major très au courant des questions de mobilisation, de l'exploitation des chemins de fer, etc.

Ils ont l'un et l'autre exercé des commandements : le général Michal, au 20^e corps, où il a laissé de bons souvenirs ; le général Percin, au 13^e corps, à la tête duquel, d'ailleurs, il est maintenu, ce qui ne l'empêche pas d'être quelque chose comme l'inspecteur technique permanent de l'artillerie. Il occupe une situation délicate et assez mal définie, qui a été créée pour lui, et dans laquelle il rend de grands services, étant assez jeune, assez actif, assez laborieux, pour suffire à tant de besognes diverses.

Ces deux recrues ne peuvent qu'augmenter la valeur du conseil supérieur de la guerre, tandis qu'il n'a pas manqué de gens pour prétendre que le général Galliéni y était plutôt déplacé, n'ayant jamais fait que s'occuper de colonisation et n'étant pas au courant des détails de la vie militaire, ce qui n'empêche qu'il soit chargé de la refonte du règlement sur le service intérieur des corps de troupe !

La mort du général Amourel, artilleur fort intelligent lui aussi, fort laborieux lui aussi, mais sujet à caution en ce qui est du caractère, et son remplacement par le général Maunoury, commandant de l'École de guerre, ont permis au général Foch de prendre en main la direction de notre plus haut établissement d'enseignement militaire.

C'est encore un artilleur, un artilleur très intelligent, un artilleur très studieux. Il a professé déjà l'art militaire à l'École de guerre, et il a exercé sur ses élèves une action profonde. Ses livres sont fort estimés. Il est bienveillant, et il ne se fera pas autant d'ennemis que s'en était fait, par son autoritarisme, le général Valabrègue. On se rappelle que le ministre actuel de la guerre avait renvoyé celui-ci assez brutalement. Il vient pourtant d'être contraint à lui donner la troisième étoile, et il l'a appelé au commandement d'une division à Reims. Le voici sur le chemin de la plume blanche. Ce sera un artilleur de plus, très intelligent, très actif, très laborieux, qui arrivera à la tête d'un corps d'armée.

Laissons l'artillerie. Car c'en est assez. C'en est même trop peut-être.

Le général d'Amade vient d'être nommé lui aussi divisionnaire. Lui aussi il paraît en bonne voie pour atteindre les sommets de la hiérarchie. Il sort de l'infanterie, mais il a servi dans l'état-major. C'est un esprit distingué et sympathique, pour lequel le général Picquart éprouve une bienveillance particulière. On a trouvé généralement qu'il s'est très bien acquitté au Maroc de la tâche qui lui a été confiée, tâche assez difficile.

A la cavalerie maintenant.

Une brochure (*La cavalerie au service de deux ans*, chez Chapelot) me donne l'occasion d'en parler.

Cette brochure, d'ailleurs, est l'œuvre d'un fantassin, mais d'un fantassin qui a voulu, qui a su s'occuper de toutes les armes, au lieu de rester cloî-tré dans la sienne, d'un homme qui, arrivé à l'âge du repos, a continué à travailler. Le général de Négrier, de qui il s'agit, ne s'est pas considéré comme quitte envers l'armée pour s'être acquitté avec honneur des missions qui lui ont été confiées, pour avoir exercé consciencieusement les fonctions de ses grades successifs. Il a pensé qu'il devait faire profiter ses frères d'armes de l'expérience qu'il a acquise dans sa carrière. Et, au risque de compromettre sa popularité, une popularité à laquelle on lui a souvent reproché d'avoir beaucoup sacrifié, il s'élève avec vigueur contre ce qu'il croit être la routine et l'erreur. Il ne craint pas de déplaire à plusieurs de ses anciens collègues du conseil supérieur de la guerre en disant franchement ce qu'il croit être la vérité en poussant la France à suivre l'exemple de l'Allemagne. Venant de donner des baïonnettes à ses cavaliers, cette nation a prouvé qu'elle considérait comme nécessaire de s'engager dans une voie nouvelle. Puisqu'une nouvelle loi des cadres est en préparation, le moment semble être opportun pour transformer radicalement notre cavalerie. Le raccourcissement de la durée du service est, du reste, une raison de plus pour abandonner « les doctrines surannées actuelles. »

La guerre moderne est la guerre des chemins de fer, dont la cavalerie sera le plus dangereux ennemi, si elle est organisée et instruite de manière à pouvoir s'emparer des magasins, des gares de jonction, des nœuds vitaux, même s'ils sont couverts par des ouvrages de campagne défendus par de l'infanterie et du canon.

Elle doit être rapide. Souvent il faudra franchir à plein galop de vastes espaces à travers champs. D'autre part, grâce à des moyens et à des procédés nouveaux, son action dans la bataille peut devenir décisive. Elle est restée l'arme des surprises tactiques, des enveloppements d'ailes, des barrages de protection retardant d'abord, puis arrêtant les forces adverses chargées des mouvements tournants. Mais, au lieu de l'arme blanche, elle emploiera maintenant le feu. Ses armes essentielles sont le fusil, la mitrailleuse et le canon. C'est avec intention que le mot « carabine » n'est pas écrit : il faut qu'elle soit

armée avec le fusil d'infanterie, comme l'est aujourd'hui toute la cavalerie anglaise.

Le cheval doit être envisagé comme le moyen de manœuvrer rapidement en transportant à toute vitesse les armes à feu à l'endroit convenable. Le combat à cheval sera l'exception. Le combat à pied passe au premier plan.

Est-ce à dire que la cavalerie doit être transformée en infanterie montée ?

Bien loin de là !

Les officiers de cavalerie qui ne veulent pas abandonner les anciens errements s'obstinent à vouloir créer cette confusion. La cavalerie est une arme, l'infanterie montée en est une autre. Celle-ci a pour objet d'éclairer son infanterie, de vivre en étroite liaison avec elle, en un mot, de remplir le rôle que nos règlements attribuent actuellement à la cavalerie divisionnaire. Elle peut se servir des petits chevaux et des mulets inutilisés par la conscription. C'est l'arme essentiellement dépendante de l'infanterie, qu'elle éclaire à courte distance.

La cavalerie est l'arme indépendante par excellence, celle qui ne reçoit que des instructions et dont les chefs agissent avec la plus grande initiative. Elle ne doit pas être tenue en laisse ni ralentie par des soutiens. Dans une étude sur la cavalerie, il ne peut donc pas être question d'infanterie montée. Nous admettons que cette infanterie montée, créée au moment de la mobilisation dans chaque régiment d'infanterie ou bataillon de chasseurs, rendra disponibles les escadrons de cavalerie divisionnaire, augmentant ainsi le nombre des escadrons des divisions de cavalerie indépendante.

Toutefois, il doit rester entendu que, tant que l'infanterie montée ne sera pas formée, il faudra attacher à chaque groupement d'infanterie une certaine proportion de cavalerie pour assurer le service de la sécurité rapprochée.

* * *

La Chambre des députés a à s'occuper de l'armée. Elle a, en ce moment sur le chantier la réforme de la justice militaire, la loi des cadres, le budget de la guerre. Par surcroît, elle s'intéresse à l'aviation. Sa Commission de l'armée suit avec assiduité les expériences de Wilbur Wright, encore que personne ne semble voir le parti que la défense nationale pourra en tirer. On a fini par réduire le rôle des aéroplanes à la découverte des sous-marins et des torpilles qui échappent à la vue, lorsque les rayons visuels ne rencontrent pas la surface de l'eau à peu près normalement. Et je ne dis pas que l'aviation n'aura pas d'autres applications militaires. Mais, vraisemblablement, elles seront extrêmement restreintes.

Cependant, notre armée suit cette question avec une curiosité passionnée. D'ailleurs, de tout temps, l'autorité militaire française a fort encouragé les efforts des aviateurs. M. de Freycinet, ministre de la guerre en 1891, s'intéressa très vivement à la machine volante, qu'il appelait un « éclaireur des airs » et qu'il décida de faire construire et essayer dans l'intérêt de la défense nationale.

En conséquence, il voulut créer une école pour l'étude de ces appareils

et un arsenal pour leur construction. En même temps il mettait à l'étude une stratégie et une tactique appropriées à leur emploi, ainsi que l'organisation d'un corps spécial d'aviateurs militaires.

Ces décisions un peu hâtives, et qu'un article récent du *Berliner Tageblatt* attribue à « l'optimisme et la vivacité du caractère français » ne reçurent qu'un commencement d'exécution.

L'*Avion* d'Ader fut bien construit par l'arsenal d'Auteuil, et il fut essayé au polygone de Satory devant une commission militaire. Malheureusement, une tempête le détruisit en octobre 1897, et on abandonna les recherches pour ne les reprendre qu'en ces dernières années, à la suite des travaux de Santos Dumont et de Farman.

Le journal allemand, dont j'ai cité tout à l'heure une appréciation quelque peu gouailleuse, semble prendre à tâche d'exciter son gouvernement à patroner lui aussi les aviateurs.

Il dénature même quelque peu les faits pour les besoins de sa cause. Par exemple, on sait que le capitaine Ferber a pris un congé parce que, après la mort du colonel Renard, il fut contrarié dans ses études par l'autorité militaire. Ecoutez le *Berliner Tageblatt* :

Le ministre de la guerre octroya un congé au capitaine Ferber, le plus compétent de ses subordonnés, à cet égard, le mettant ainsi à même de s'initier à la construction de moteur pour aéroplanes...

Comme Ferber en sa qualité de membre de la troupe d'aérostiers, étudia à Chalais-Meudon toutes les questions d'aviation, on peut voir en lui le chef intellectuel de l'aviation militaire française ressuscité. Il est le successeur — heureux — de C. Ader. Au nom de l'autorité militaire, Ferber se met en relation avec tous les inventeurs d'aéroplanes, tant français qu'étrangers, qui offrent leurs services au gouvernement, ou bien aux travaux desquels l'autorité s'intéresse de son propre mouvement. C'est ainsi que le ministère français de la guerre a invité entre autres, le lieutenant Dardelet, qui construisit un aéroplane dans sa garnison d'Ajaccio, à lui soumettre les plans de son invention.

En Amérique, le département de la guerre a commandé trois aéroplanes de guerre à la fois ; un aux frères Wright, le second à Herrings ; le troisième à F. F. Scott, de Chicago. On croit également que sept moteurs légers à explosion, importés récemment de France aux Etats-Unis, sont destinés à l'armée américaine.

L'Angleterre, de son côté, fait des frais considérables pour la construction d'aéroplanes, ce qui s'explique aisément par l'intérêt qu'elle apporte à toute invention de nature à troubler sa quiétude insulaire.

Elle a engagé avec les Wright des pourparlers qui ont échoué ; mais elle fait construire par un technicien anglais, l'aéronaute et automobiliste Moore Brabazon, un aéroplane, qui, se rapprochant dans la forme extérieure de l'aéroplane Farman, présente un gouvernail breveté par Brabazon. Deux moteurs impriment à l'aéroplane militaire anglais une vitesse de 70 kilomè-

tres à l'heure. La section d'aérostiers anglais doit essayer l'appareil à Farnborough.

En attendant, il se dépense beaucoup d'éloquence — ou, tout au moins, de paroles — sur l'aviation. Les conférenciers qui traitent de ce sujet sont sûrs de réunir un auditoire nombreux et particulièrement attentif. Dernièrement, le colonel F. D. Fullerton, du corps des ingénieurs militaires, a fait une étude des services que les aéroplanes peuvent rendre à la guerre. Il en faut de trois sortes, a-t-il dit : des petits, portant trois ou quatre hommes, pour détruire les engins similaires de l'ennemi ; des grands, pour rechercher des navires et laisser tomber sur eux des projectiles meurtriers ou destructeurs ; d'autres, enfin, dont le pilote aurait pour mission de découvrir du haut des airs, et d'annoncer par des signaux, les sous-marins — et même les torpilles — qui présentent du danger. On sait en effet, que, du pont d'un navire, on ne saurait voir ces engins, tandis que cela est possible du haut d'un navire aérien qui plane à une certaine hauteur.

* .

Le rapporteur du budget de la guerre ne se presse pas. Journaliste et politicien, il est sollicité par une foule de besognes qui le détournent d'études auxquelles, par surcroît, il est mal préparé, encore qu'il sorte de Saint-Cyr et qu'il ait été officier d'infanterie. Nous voici à un mois de la clôture probable de la session parlementaire, et son travail n'est pas achevé.

Le « problème de l'artillerie » n'avance pas beaucoup, de son côté. M. Joseph Reinach, qui en est chargé, n'a aucune compétence. Il est officier de cavalerie. Ou plutôt il a été officier de réserve dans cette arme. Aussi désirait-il traiter la partie de la loi des cadres qui y avait trait. Mais au moment où les tâches ont été réparties, le soin en a été commis à un compétiteur plus heureux, le comte d'Alsace. Comme M. Joseph Reinach est laborieux, intelligent, consciencieux, on lui a donné à élaborer la réorganisation de l'artillerie. Il s'est mis à l'œuvre avec son ardeur habituelle, et, bien qu'arrêté à plusieurs reprises par la maladie, il a su se faire une opinion. Il a même su la publier. Car il n'est pas homme à ne pas vulgariser sa science fraîchement acquise. D'ailleurs il fallait se hâter de prendre position. On a décidé de disjoindre la réforme de l'artillerie du reste de la loi des cadres. Le ministre avait déposé son projet sans conviction et surtout pour se donner l'air de faire quelque chose. Il n'a donc pas insisté pour qu'on le discutât, et il s'est contenté de demander qu'on donnât la priorité à la partie relative à l'artillerie de campagne. Encore a-t-il amendé les propositions qu'il avait présentées à ce sujet, ce qui prouve combien peu il avait apporté de sérieux à leur élaboration. Il avait été question de porter le nombre des bouches à feu de chaque corps d'armée (92 ou 96 actuellement)

à ce qu'il est en Allemagne (144, ce chiffre comprenant d'ailleurs l'artillerie lourde, soit dit en passant). On paraît disposé aujourd'hui à couper la poire en deux, et à s'arrêter à 120. Va pour 120 ! M. Joseph Reinach n'accepte pas la responsabilité de ce chiffre, disant qu'il ne comprend pas que la France accepte d'être au-dessous de l'Allemagne. La guerre n'est pourtant pas comme un duel avant lequel les témoins mesurent les fleurets des deux adversaires pour que ceux-ci combattent à armes égales. Au surplus, dans les duels, on est un contre un. Si le corps d'armée français a autant de canons que le corps d'armée allemand, l'égalité ne sera pourtant atteinte que si on a le même nombre de corps d'armée de part et d'autre. En aurons-nous autant que nos ennemis éventuels ? La création de nouvelles batteries ne va-t-elle pas avoir pour effet, précisément, de nous obliger à réduire le nombre de nos corps d'armée ? En ayant l'air d'égaliser, ne va-t-elle pas augmenter la disproportion existante ? Voilà ce qu'il faudrait examiner. Pour ma part, on le sait, je voudrais que la disproportion dans le chiffre de la population correspondit à ses effectifs mobilisés. Je voudrais qu'on l'accusât, loin de chercher à la dissimuler par de dangereux trompe-l'œil. J'avais cru M. Messimy gagné à mes idées, je le crois encore ; mais je n'en suis pas sûr. Le général Langlois, au contraire, s'en est publiquement déclaré partisan. J'en suis naturellement fort aise. Je me demande seulement s'il est bien conséquent avec lui-même en poussant à l'augmentation de l'artillerie. Je comprends mieux le général Percin qui, seul ou à peu près, au milieu de toutes les étoiles, de toutes les feuilles de chêne, de toutes les plumes blanches, regarde le statu quo comme très satisfaisant.

INFORMATIONS

SUISSE

† **Colonel de cavalerie Eugène Lecoultre.** — Le décès du colonel de cavalerie Eugène Lecoultre survenu à Avenches le 10 octobre, a vivement ému les milieux militaires de la Suisse romande et spécialement les nombreux camarades de l'arme du défunt qui furent pour lui autant d'amis. Son entraînement, sa jovialité, son bon cœur aussi lui avaient valu l'affection de tous, supérieurs, égaux et subordonnés.

Le colonel Lecoultre a fait toute sa carrière dans la cavalerie. Il était cavalier dans l'âme. Né à Avenches en 1856, il prit ses grades dans les escadrons vaudois, puis, officier supérieur commanda successivement, comme major dès 1890 et comme lieutenant-colonel dès 1895, le 1^{er} régiment de cavalerie. Promu colonel en 1898, il reçut le commandement de la 1^{re} brigade de